



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

N° D'ORDRE :

2026-96

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre, à vingt heure quarante-cinq, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Limours, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, 615 rue Fontaine de Ville, sous la présidence de Monsieur William BERRICHILLO.

DATE
D'AFFICHAGE :

21/09/2026

Étaient présents : Cyril CAULAY (Pouvoir de Dany BOYER) Hugues-Alexandre ROUSSEAU, Emmanuel DASSA (Pouvoir de Mélina VERA BOUTEMY), Christophe PIEPRZ, Philippe CASOLARI, Thierry DEGIVRY (Pouvoir de Daniel CHAINTREUIL) Catherine DUPONT (Pouvoir de Pascal GÉRARD), Séverine MARTIN, Christian CHARDIN (Pouvoir de Valérie FERRET), Rémi PISANO, Marie-Hélène HUZE, Edwige HUOT-MARCHAND Nelson SEGUNDO, Christian SCHOETTL, Jean-Paul GRUFFEILLE, Emmanuelle PERRELLON, Armand DOUIN, Claude MAGNETTE, Philippe BALLELIO, Stéphane PATRIS, Nadine ASSRIR, Chantal THIRIET, Jean-Raymond HUGONET, Tony GOMES, Jean-Marc DELAITRE, Franck COUTURIER, William BERRICHILLO, Christine GRAZIANI, Élodie CREPIN, Thierry VERRECCHIA.

DATE DE
CONVOCATION :

11/09/2026

Formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE
MEMBRES :

EN EXERCICE : 35

PRÉSENTS : 30

VOTANTS : 35

(dont 5 pouvoirs)

Étaient absents excusés : Dany BOYER (Pouvoir à Cyril CAULAY), Mélina VERA BOUTEMY, (Pouvoir à Emmanuel DASSA), Daniel CHAINTREUIL (Pouvoir à Thierry DEGIVRY), Pascal GÉRARD (Pouvoir à Catherine DUPONT), Valérie FERRET (Pouvoir à Christian CHARDIN).

Secrétaire de séance : Élodie CREPIN

Objet : Subventions attribuées aux projets culturels, touristiques et patrimoniaux pour 2026

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU l'avis favorable de la Commission Culture en date du 7 septembre 2026 ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances en date du 9 septembre 2026 ;

VU l'avis favorable des membres du Bureau en date du 17 septembre 2026 ;

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, l'unanimité

VALIDE les subventions attribuées pour 2026 conformément au tableau ci-après :

Attribution des subventions pour les aides aux projets culturels et patrimoniaux de la CCPL 2026			
Association	Commune à laquelle appartient l'association	Descriptif du projet	Propositions actées par la commission culture patrimoine du 02/09/2026
AmiGoVille	Gometz-la-Ville	Animation autour d'une carte de GLV et alentour, à l'échelle 1/500. Impression sur bâche (nous pouvons marcher dessus) aura lieu le 22 mars 2026	500 €
Anim'EXPO	Les Molières	Transfère de malles d'exposition vers un nouveau local de stockage	500 €
Association de sauvegarde de l'église Saint-Pierre de Limours	Limours	Restauration du tableau de l'Annonciation du 17e siècle, inscrit aux monuments Historiques.	500 €
Bibliothèque Montgravières	Saint-Maurice-Montcouronne	Sensibiliser le public à l'art : peinture, sculpture autour de séances de 1h30 en soirée, animées par une conférencière professionnelle et reconnue.	300 €
Cap sur le jeu	Saint-Maurice-Montcouronne	Le samedi 30 mai, lors de la fête du jeu : proposition de jeux ludothèque, espace dédié aux plus jeunes mais aussi jeux extérieurs. Cette année ils veulent investir dans des nouveaux jeux.	300 €
Ecole de musique de Limours	Limours	Formation, valorisation et accompagnement des jeunes musiciens et organisateurs d'événements en musique actuelles	500 €
Forges les arts	Forges les Bains	Le 30 et 31 mai 2026 une exposition artistique et sensorielle explorera la sensibilité humaine à travers le corps, la peau, les émotions, le lien à l'autre et la relation à la nature.	1 000 €
Hélium	Boullay-les-Troux	22ème Parcours d'artistes Hélium : 3,4 et 10,11 octobre 2026	800 €

Les Amis de la Bibliothèque	Limours	Participation à des ateliers créatifs	240 €
Les Amis du Vieux Briis	Briis-sous-Forges	L'association organise des conférences et des concerts afin de faire découvrir l'église et le patrimoine aux briissois, anciens et nouveau. 4 concerts sont prévus.	500 €
Locupali	Limours	Distraire, amuser, faire découvrir ou redécouvrir notre Patrimoine, Le tout, par des journées découvertes, des sorties spectacles et musées, des escapades	500 €
Méli-Mélo	Limours	30e Festival culturel, sportif et artistique	1 000 €
Retraite sportive région de Limours	Forge-les-Bains	Projet annuel culturel de la RSRL	500 €
SOLECTRO	Pecqueuse	Professionnalisation de l'identité visuelle et rayonnement intercommunal de l'association (Réalisation du festival Festy'Chant)	1000 €
TROUX LIVE	Boullay-les-Troux	Festival gratuit qui permet de découvrir des artistes locaux, des jeux et des animations	1000 €
TOTAL :			9 140 €

INFORME que conformément au décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, les subventions attribuées en 2026 par la communauté de communes du Pays de Limours sont publiées et accessibles à tous gratuitement sur le site Internet « [www.http://cc-paysdelimours.fr](http://cc-paysdelimours.fr) ».



Le Président de la CCPL

William BERRICHILLO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'une demande préalable auprès des services de la communauté de communes ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou son affichage devant le Tribunal administratif de Versailles.

Coordonnées du tribunal administratif de Versailles : 56, avenue de Saint Cloud 78011 Versailles
Téléphone : 01 39 20 54 00 - Courriel greffe.ta-versailles@juradm.fr

Copie certifiée conforme par le Président soussigné qui certifie en outre que la présente délibération a été affichée à Briis-sous-Forges le 21 septembre 2026 et rendue exécutoire conformément aux dispositions relatives aux droits et libertés des Communes prévues par les articles L 5211-3 et L 2131-1 du CGCT, et adressée à Madame la Préfète de l'Essonne le 21 septembre 2026.